



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 février, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, M. Bernard ROUSSEAU, M. Guy PIERRE, M. Patrick VIGNAUD, M. Jacky CHARRAULT, M. Jean-Pierre DELHOUME, Mme. MCDONAGH Alison.

Etaient absents : Mme Christine MAILLOCHAUD, M. Pascal TENNEVIN- PERET, Mme. Héroïse PIERRE

Est désigné secrétaire de séance : M. Jean-Pierre DELHOUME

Date de convocation : 17 février 2014	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 10 - présents : 7 - votants : 7
Date d'affichage : 17 février 2014	

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

1. Vote des subventions annuelles
2. Vote des tarifs communaux
3. Vote des taux d'imposition
4. Contrat CAE, remplacement Mme Françoise BOURDIN
5. Recrutement d'un personnel saisonnier : BNSSA

DELIBERATION 2014-008 : Vote des subventions annuelles

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la liste des associations percevant une subvention communale. Il propose d'y ajouter le réseau gérontologique du Montmorillonnais et l'amicale des sapeurs pompier. Par ailleurs, il est dit que le club des pétanqueurs, déclaré en sommeil, ne percevra plus sa subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

Tiers	2014
ACCA	125 €
UNC-AFN anciens combattants	50 €
Club génération solidarité loisirs	200 €
Comité des fêtes	200 €
FNATH	30 €
Un hôpital pour les enfants	100 €
ADMR	200 €
Association des donneurs de sang	80 €
Association les restaurants du cœur	50 €
La Croix Rouge	50 €

Circuit des abbayes et monuments du Haut Poitou	40 €
Lutte contre le cancer	60 €
Office du tourisme	250 €
STE de Pêche la Carpe Avallaise	60 €
Fonds solidarité Logement	70 €
Ecomusée du Montmorillonnais (398 hab)	199 € (0.50€/hab)
Centre du réseau gérontologique du Montmorillonnais	200 €
Amicale des sapeurs pompiers	50 €

DELIBERATION 2014-009 : Vote des tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'appliquer** les tarifs suivants pour l'année 2014:

↳ **Location de la Salle polyvalente :**

Commune : 152€ pour le week end ; 80€ pour la journée

Hors commune : 200€ pour le week end ; 100€ pour la journée

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

↳ **Location de l'ancienne cantine :**

Commune et hors commune : 75€ pour le week end ; 40€ pour la journée

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Il est rappelé, pour toute location, en plus d'un contrat signé, qu'une attestation de responsabilité civile est demandée ainsi qu'un chèque de caution de 300€ à la remise des clefs.

La capacité maximale de personnes pouvant être accueillies dans ces locaux sera mentionnée dans le contrat de location (150 personnes pour la salle polyvalente, 40 personnes pour l'ancienne cantine)

↳ **Concession cimetièrè :**

Concession cinquantenaire (2.76m²) 150€

↳ **Les entrées charretières :** un forfait de 300€ est demandé pour la mise en place d'une entrée de 6 mètres avec tête de buse, tuyaux et cailloux.

↳ **La réfection des chemins :** lorsqu'un riverain demande la réfection d'un chemin rural.

La commune prend 100% de la facture à sa charge si le demandeur va chercher les matériaux

La commune prend 50% de la facture à sa charge s'il y a un transporteur.

Les agents techniques participent à la pose après une vérification de la commission voirie.

↳ **Taxe d'assainissement :** en vertu de la réglementation en vigueur (décret n°237-2000 du 13 mars 2000) la redevance d'assainissement collectif doit être composée d'une part fixe.

Part fixe : 25€

Part variable : 0.70€/m³ d'eau usée, basée sur la consommation d'eau potable.

↳ **Raccordement assainissement** : le montant de 500€ sera facturé pour tout nouveau raccordement au réseau collectif de la commune.

DELIBERATION 2014-010 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 2008. Il propose de ne pas les modifier pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de maintenir** les mêmes taux :

- ↳ Taxe d'habitation : 12.56%
- ↳ Taxe foncière bâti : 15.83%
- ↳ Taxe foncière non bâti : 33.96%

DELIBERATION 2014-011 : Contrat CAE-CUI

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que le contrat de Mme Françoise BOURDIN employée en tant qu'agent d'entretien des bâtiments dans le cadre d'un contrat unique d'insertion prendra fin le 31 mars 2014. Il convient de la remplacer à partir du 1^{er} avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de recruter** un nouvel agent d'entretien des bâtiments dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à compter du 1^{er} avril 2014.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2014-012 : Recrutement d'un personnel saisonnier, titulaire du BNSSA

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la baignade du plan d'eau communal, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier de surveillant de baignade, à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de créer** un emploi saisonnier de surveillant de baignade, chargé des fonctions d'opérateur des APS du 1^{er} juillet 2014 au 31 août 2014
- **de préciser** que la durée hebdomadaire sera de 35 heures par semaine, et que l'hébergement sera gratuit
- **de rémunérer** sur la base de l'opérateur des APS 4^{ème} échelon – IB310 IM306
- **d'habiliter** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat.

Questions diverses

Voirie :

Monsieur le Maire donne lecture des devis de Patrick Martin et Jean Yves Fumeron concernant des travaux de voirie avec des problèmes d'écoulement d'eau au niveau du lieu dit le Pont de Maillé et du lieu dit La Valette.

La commission de voirie doit revoir la largeur de la grille à valoir pour le lieu dit le Pont de Maillé, et la surface exacte pour des bordures.

Bureaux de vote

Monsieur le Maire demande les disponibilités de chacun pour organiser les bureaux de vote du dimanche 23 mars, lors des élections municipales.

Rénovation salle polyvalente

L'ouverture des plis s'effectuera avec la commission des appels d'offre, lundi 3 mars à 14h.

La commission des appels d'offre se réunira le vendredi 21 mars pour finaliser le choix des entreprises concernant la rénovation de la salle polyvalente.

Le prochain conseil municipal se déroulera le vendredi 21 mars 2014 à 20h30